AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0460
FR0000125684-FS0184

22 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ZODIAC AEROSPACE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 février 2018, complété notamment par un courrier reçu 21 février 2018, le groupe familial Domange a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2018, les seuils de 15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ZODIAC AEROSPACE et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions détenues par le déclarant à l'offre publique initiée par la société Safran visant les actions ZODIAC AEROSPACE (cf. notamment D&I 218C0350 du 6 février 2018).

À cette occasion, la société Fidoma[1] a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société ZODIAC AEROSPACE et ne plus détenir aucun titre de cette société.

[1] Société par actions simplifiée (sise 84 rue du Duguesclin, 69006 Lyon), contrôlée par les membres du groupe familial Domange.